Puisqu'il dit les brillantes qualités de son chef, du camarade, du chef : Le lieutenant Meurillon n'était pas pour nous un chef, dans l'acception du mot, c'était un père, un véritable ami (son nom lui fut-il fait choir à regret. Il savait se faire comprendre et aimer de nous tous.

Nous comptions avoir le bonheur de le posséder jusqu'à sa mise à la retraite, nous l'espérions d'autant plus qu'il paraissait jouir d'une santé florissante. La triste destinée en a décidé autrement.

Nous mêlangeons nos larmes à celles de sa chère épouse, de ses enfants et de sa vieille mère. Ils permettront bien à tout le corps des pompiers de partager leur chagrin. Puisse donc notre sympathie attristée alléger leur douleur et contribuer à les aider à supporter patiemment cette cruelle épreuve.

Lieutenant Meurillon, en vous pleurant, nous vous promettons de suivre l'exemple que vous nous avez toujours donné : celui de ne jamais manquer à votre devoir. Votre souvenir restera vivace parmi nous.

Discours de M. Honoré Lepers

Au nom du Cercle des Officiers, et en remplacement de M. Georges Duvillier, empêché, M. Honoré Lepers prit à son tour la parole et parla des qualités militaires du lieutenant défunt.

Le lieutenant Meurillon était toujours resté excellent soldat et patriote ardent ; il avait su, dans ses délicates fonctions qu'il occupait, concilier l'énergie de la discipline avec le tact et la bienveillance nécessaire pour éviter tout froissement dans un service où l'obéissance devrait marcher de pair avec la confiance.

Très aimé de ses hommes, ne ménageant pas son action, il savait être audacieux tout en étant prudent. Il faisait ce que doit faire un véritable chef de sauveteurs, ne s'exposer lui-même et n'exposer ses hommes qu'en cas de nécessité reconnue.

Très affable dans ses relations, il fut toujours pour tous les officiers du Cercle un excellent camarade.

Croyant sincère, sans ostentation, il resta courageux et ferme devant l'incertitude du résultat d'une opération grave. Après s'être pour ainsi dire préparé à la mort, il mit sa confiance en Dieu et resta, en pleine connaissance en se rendant compte de la gravité de sa situation.

Il mourut en chrétien courageux, résigné à la volonté de Dieu, restant ainsi jusqu'à la fin : soldat sans peur et sans reproche.

Discours de M. Lambion

Enfin M. Lambion, président de la Société des Sauveteurs du Nord, dont le défunt faisait partie, dit combien la société était fière de compter dans ses rangs le lieutenant Meurillon.

Dans l'exposé des statuts, M. Flipo-Maréchal annoncé, aux applaudissements unanimes, que l'Union Mutuelle admettra comme membres participants, les membres actifs du syndicat général, ainsi que les membres de la famille de chaque membre participant, épouses, enfants, gendres, brus et petits-enfants, *dès l'âge de quinze ans.*

La limite d'âge pour le membre du syndicat général est de 60 ans, et pour les membres de la famille, elle est fixée à 45 ans.

L'Union Mutuelle assure plusieurs avantages aux membres de la société, mais le plus important consiste dans le versement d'une indemnité de 1.000 francs aux héritiers de chaque membre participant décédé ; en cas de nécessité, le versement de cette somme pouvant être effectué dans les quarante-huit heures après avis de décès.

La cotisation demandée varie suivant l'âge de chaque membre participant, elle ne sera que de 12 francs par an, pour toute personne âgée de moins 45 ans ; cette cotisation sera payable par trimestre et d'avance, et le membre participant profitera des avantages de la société dès le premier versement ; l'indemnité de 1.000 francs sera assurée à chaque membre dès qu'il se sera acquitté de la cotisation *d'une année entière.* Chaque membre aura la faculté de se libérer d'avance de sa cotisation.

Les membres participants devront obligatoirement, et sous peine d'amende, assister aux assemblées semestrielles.

Après cet exposé, approuvé unanimement par l'assemblée, M. Flipo-Maréchal déclare que l'Union Mutuelle est définitivement constituée, et que les bulletins d'adhésion seront envoyés dans la huitaine, au domicile de tous les membres du syndicat général.

M. le président félicite et remercie chaleureusement M. Flipo-Maréchal, de l'œuvre qu'il vient de créer, et il est persuadé que tous les adhérents se feront un devoir de se faire inscrire à la Mutuelle, avec les membres de leurs familles.

L'assemblée procède enfin au renouvellement des membres du Conseil d'Administration. M. Augustin Masquilier fils est réélu président ; MM. Chantry et Burms-Demay sont élus vice-présidents ; MM. L. Beuque, J. Carissimo, Desnovette-Flipo, B. Destrebecq, Flipo-Maréchal, Laude, Leclercq, Odoux, Ch. Tonnel, M. Plateau, Maret et E. Gadenne sont élus membres du Conseil.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

C'EST AUJOURD'HUI LE DERNIER JOUR

C'est aujourd'hui 31 décembre, qu'expire le délai accordé à tous les salariés pour se mettre en règle avec la loi des retraites. A cet effet, le bureau des retraites à l'Institut Social, restera ouvert de 8 heures 1/2 du matin à 8 heures du soir.

Pour être en règle avec la loi, les salariés de l'industrie, du commerce, du bâtiment, les domestiques, servantes, femmes à journée doivent avoir leur carte à jour des versements patronaux et de leur cotisation correspondante.

Les patrons doivent tous avoir porté au compte de chacun des ouvriers qu'ils occupent, quels que soit l'âge et la nationalité, la contribution à leur charge ?

Les ouvriers et ouvrières âgés de plus de 30 ans, qui ne seront pas en règle avec la loi dès aujourd'hui, perdront les cent francs que l'Etat ajoute tous les ans à la retraite produite à 60 ans, par les versements patronaux et ouvriers.

C'est également aujourd'hui, qu'expire le délai accordé aux artisans, petits patrons, petits commerçants âgés de plus de 35 ans, qui désirent se faire inscrire sur les listes d'assurés facultatifs pour avoir droit aux allocations et majorations de versements de l'Etat.

STATISTIQUES DE NOVEMBRE

Les maladies contagieuses. — Au cours du mois de novembre, deux jeunes enfants ont été admis à l'hôpital, pour y être soignés de la scarlatine, et un jeune homme pour la fièvre typhoïde. Toutes mesures d'isolement et de désinfection ont été prises pour éviter la contagion.

Le Service des désinfections. — Il a été procédé à la désinfection de chambres, literies, vêtements, etc., de diverses maisons d'habitation, pour les causes énumérées ci-après : fièvre typhoïde, 1 ; scarlatine, 5 ; tuberculose, 3, et cinq dernières pour autres maladies, sur la demande des docteurs traitants.

En outre, les locaux de trois écoles maternelles ont été désinfectés à la suite d'une épidémie de rougeole et ceux de deux écoles de filles pour la scarlatine. Toutes mesures utiles ont été prises pour enrayer ces épidémies.

L'AN NOUVEAU. — La Mairie nous communique la note suivante :

« L'Administration Municipale de Tourcoing a l'honneur d'informer les corps constitués et MM. les Fonctionnaires qu'il n'y aura pas de réception à l'occasion de renouvellement de l'année. »

LAIT pur, Beurre pur, 13, r. Carnot, Tg.41833

ACTION LIBERALE POPULAIRE. — La section de la Croix-Rouge, offrait dimanche, à la Maison des Ouvriers, rue d'Alger, une séance récréative aux familles de ses adhérents. La salle était comble.

Les gymnastes de la « Vaillante » se sont surpassés ; leurs mouvements d'ensemble et leur travail aux appareils ont été applaudis.

Deux comédies interprétées par un groupe d'amis, de même que les chansonnettes comiques de M. Achille Lecomte, ont obtenu un grand succès.

Le président de la section a chaleureusement félicité les gymnastes et les acteurs, puis il a demandé aux mères de famille d'insister auprès de leurs maris pour qu'ils ne manquent à aucune des réunions de leur groupe, ce sera leur façon à elles de remplir leur devoir civique.

BEUQUE, dentiste, 14, r. du Calvaire, le mardi à Comines, café de la Concorde. 32063

LILLE

UN ACCIDENT D'AUTOMOBILE RUE ESQUERMOISE

Lundi matin, à 11 h. 45, l'automobile de M. Georges Masurel, industriel à Roubaix, boulevard de Paris, 114, conduite par le chauffeur Parrez, passait rue Esquermoise, allant dans la direction de la rue Royale. En face du n° 53, un écolier de 14 ans, Germain Roquette, demeurant 32, rue Royale, voulut dépasser l'automobile à gauche. Le jeune garçon était en bicyclette. Au moment où sa machine arrivait à hauteur du capot de l'auto, la roue d'avant dérapa. Germain Roquette, projeté en avant, tomba juste devant la voiture. Le chauffeur serra aussitôt ses freins, mais le choc ne put être évité. On releva l'écolier dont la jambe gauche avait heurté l'automobile. On le transporta dans une maison voisine. Les docteurs Turgard et Gaetlinger, mandés en hâte, vinrent donner leurs soins à l'enfant blessé. Ils constatèrent une fracture du fémur gauche. Après un premier pansement, Germain Roquette fut transporté en voiture d'ambulance au domicile de ses parents.

Un incendie, rue de Thumesnil

UNE FABRIQUE DE CONFISERIE DÉTRUITE

Un incendie d'une extrême violence a complètement détruit, au cours de la nuit de dimanche à lundi, la fabrique de confiserie Capelle, située rue de Thumesnil, n° 20.

Cet établissement comprend en façade sur la rue, la maison d'habitation et le magasin de vente séparés de la fabrique proprement dite par une cour large de dix mètres. Les ateliers de fabrication sont installés dans les locaux de l'ancienne savonnerie Bridelance.

La fabrique Capelle est contiguë, à droite, à un atelier de tonnellerie, au fond à la boulangerie de l'*Union*, de Lille, et à gauche, aux maisons de la cité Bocquet.

Vers trois heures, deux ouvriers de la boulangerie coopérative de Lille, rue de Thumesnil, et la nièce de M. Capelle, aperçevaient une vive lueur embrassant la fabrique. Des flammes dévoraient des tourelles en bois servant à l'aération des ateliers et gagnaient déjà les toitures. Ils avertirent les pompiers de la caserne Malus, qui, quelques minutes plus tard étaient sur les lieux.

Mais le feu trouvant un aliment facile dans les charpentes saturées de graisses provenant de l'ancienne savonnerie, avait fait d'énormes progrès et bientôt toute la fabrique n'était plus qu'un infernal brasier.

Les 15 ménages ouvriers de la cité Bocquet déménagèrent en hâte leur mobilier et ce fut dans ce coin une véritable panique. Toute la fabrique étant condamnée, les pompiers concentrèrent leurs efforts à protéger particulièrement les maisons voisines, celles de la cité Bocquet et l'immeuble de l'Union de Lille. Après une heure de travail, tout danger était définitivement écarté.

A 5 heures, il ne restait plus de la fabrique qu'un amas de décombres.

Les dégâts sont évalués à la somme de trente mille francs pour les appareils et les marchandises détruite, et à 15.000 francs pour la construction appartenant à M. Cornil.

On croit qu'une étincelle échappée d'une cheminée voisine, en tombant sur la tourelle d'aération, aura déterminé l'incendie. 25 ouvriers seront contraints à un chômage forcé, pendant toute la durée des travaux de réédification de la fabrique.

M. Broux, commissaire du quartier, s'est rendu sur les lieux et a procédé aux constatations.

Le SUCRE BEGHIN
se reconnait à sa blancheur à sa fonte régulière
1401

Communications

ROUBAIX. — **Cercle orphéonique « Les XL ».** — Mardi soir, à 8 heures, répétition générale au local.

TOURCOING. — **Fanfare Cycliste de la Marlière.** — La Commission, dans sa dernière réunion, a décidé qu'il était urgent de renouveler les uniformes. La somme prévue n'étant pas en rapport avec son budget, une souscription qui sera, elle l'espère, favorablement accueillie, est dès maintenant ouverte, ainsi qu'une souscription populaire à 0.10 centimes, dont plusieurs billets seront remboursables à 5 francs. Les personnes désireuses de souscrire, sont priées de s'adresser au local, rue de la Marlière, 76, ou chez M. Ritz, rue de la Tossée (impasse 19). L'inauguration du nouvel uniforme coïncidera avec une grande fête sportive ; plusieurs grandes fanfares cyclistes ont déjà promis leur concours. La Commission ne se ménagera pas pour donner à cette fête tout l'éclat possible. — Les musiciens sont priés de se trouver aujourd'hui mardi, 31 décembre, chez M. Duprez, cafetier, rue de Roubaix, en face de la rue Balzac, à 8 heures, pour sérénade au chef.

FOURRURES Mme A. FOURNIER Manteaux Steenman, sucs'
30, RUE ESQUERMOISE, LILLE
MAISON FONDÉE EN 1833. 815

COMITÉ DE PATRONAGE DES HABITATIONS A BON MARCHÉ ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE DU DÉPARTEMENT DU NORD. — Le Comité de Patronage des habitations à bon marché et de la Prévoyance sociale du département du Nord s'est réuni à la Préfecture, sous la présidence de M. Maxime Ducrocq, vice-président.

Le président a procédé à l'installation de M. Guilmain, adjoint au maire de Cambrai, président de la Caisse d'épargne de cette ville, nommé membre du Comité, par arrêté préfectoral du 24 octobre.

Le Comité a rejeté huit demandes de certificats de salubrité s'appliquant à 38 maisons. Il a décidé d'adresser aux municipalités, aux journaux et aux Sociétés d'habitations à bon marché, une nouvelle notice explicative contenant les conditions à remplir par les constructeurs pour bénéficier des avantages de la législation sur les habitations ouvrières. Il a procédé à la répartition d'un reliquat de 150 francs d'une subvention mise à sa disposition par le ministre du Travail, pour rémunérer les agents-voyers délégués à la visite des immeubles. Il a accordé à l'Union des Sociétés coopératives d'habitations à bon marché du Nord une subvention de 50 francs.

Le Comité a donné acte à son secrétaire de la communication de son compte courant à la Trésorerie générale du Nord, qui se solde en sa faveur à la somme de 1.066 fr. 12. Il délègue MM. Davaine, président, et Ducrocq, vice-président, pour la délivrance des certificats de salubrité provisoires et définitifs, dans les conditions indiquées par la loi du 28 février 1912. Il délègue également MM. Davaine et Ducrocq, pour émettre les avis à donner au ministre du Travail et à la Caisse des Dépôts et Consignations sur les demandes d'approbation de statuts et sur les demandes de prêts formulés par les Sociétés d'habitations à bon marché.

La prochaine séance est fixée au samedi 8 mars 1913, à 2 heures 3/4.

Convois Funèbres

Madame **Anna DAVIRON,** décédée à Tourcoing, le 30 Décembre 1912, dans sa 58e année, administrée des Sacrements. Convoi et Service, le **Jeudi 2 Janvier 1913, à 9 heures,** église **Saint-Jean-Baptiste,** d'où son corps sera conduit au cimetière principal (Pont-de-Neuville). Assemblée, rue Winoc-Chocqueel, n° 163, à 8 heures 3/4.

Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées, de considérer ce avis comme en tenant lieu.

Remerciements

Les familles **DUBOIS-DESROUSSEAUX, PIAT-DESROUSSEAUX, DELADERRIERE** et **DELBART,** très touchées des marques de sympathie qu'elles ont reçues à la suite du décès de leur sœur et tante Mademoiselle **Juliette DESROUSSEAUX,** adressent leurs sincères remerciements aux nombreuses personnes qui ont assisté aux funérailles ou qui regrettant de ne pouvoir y assister ont exprimé leurs sentiments de condoléances. 75063d

Nouvelles Religieuses

TOURCOING

— **Paroisse Saint-Jacques (Rue de Roncq, 97).** — Dans une réunion eucharistique, présidée par M le chanoine Lamérand, le groupe des Adorateurs et celui de la Confrérie du T. S. Sacrement ont décidé de faire, à Saint-Jacques, mardi 31, veille de l'An, de 7 à 8 heures du soir, les prières de l'Heure Sainte. Ils convoquent à cette pieuse cérémonie leurs parents et amis.

Ils les invitent également à la conférence intéressante qui sera donnée, spécialement pour les hommes et les jeunes gens, dans leur église provisoire, par le R. P. Bernard, le premier vendredi du mois, 3 janvier, à 8 heures du soir. Les dames sont admises. Le succès du mois dernier leur fait espérer une nombreuse assistance.

— **Paroisse St-Christophe.** — Il y aura ce soir, à 11 heures, l'exercice solennel de l'Heure Sainte, suivi de la procession. A minuit, consécration de l'année nouvelle, au Sacré-Cœur, suivie de la messe à laquelle les assistants pourront communier. Les hommes sont seuls admis à cette cérémonie. Entrée par la sacristie.

A COLOMBINE 4, rue Nationale LILLE
Spécialité pour Ballons et Filettes. — Nlles NOUVEAUTÉS D'HIVER
Manteaux, Robes, Fourrures, Chapeaux, etc.
Rayon spécial de Blouses pour Dames
Dépôt du Corset « LE JUVENIL ». 39310

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du lundi 30 décembre

Présidence de M. LEROY, vice-président

AFFAIRES DIVERSES. — Pour fraude de 66 kil. d'allumettes — 297.000 — le 28 décembre, au chemin Dutholt, à Wattrelos, Emile Deloof, 40 ans, et Paul Soet, 17 ans, tous deux manœuvres à Roubaix, sont condamnés chacun à 6 jours avec sursis, et tous deux à une amende solidaire de 500 francs.

— Pour fraude de 500 gr. de tabac et de 3 k. 600 gr. d'allumettes — 16.200 — le 27 décembre, à la carrière des Bergers, à Leers, Narcisse Fourez, 20 ans, plombier, est condamné à 6 jours et 500 francs.

— Pour fraude de 16.200 allumettes, le 28 décembre, rue des Fosses, à Roubaix, Augustin Dumortier, 24 ans, apprêteur à Lille, est condamné à 2 mois et 500 francs.

— Pour fraude de 1 kil. 400 d'allumettes — 7.000 — le 28 décembre, au bureau à Wattrelos, Jean Lesenne, 27 ans, peigneur, est condamné à 3 jours avec sursis et 500 fr.

— *4 mois à Arthur Varnez,* 30 ans, pour infraction à expulsion.

Etrennes 1913
A tout acheteur, à l'occasion du jour de l'An, le magasin de détail « La Confiance » rue Ma Campagne, Roubaix, donnera comme **prime absolument gratuite, un superbe thermomètre.** *L'acheteur d'un litre de Mistella, vin doré, tonique et de dessert, du prix de 3 fr. 50, recevra en outre gratuitement* **un magnifique tableau sous verre, cadre or de 66 sur 54,** *d'une valeur supérieure à son achat.* 43185

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX

« Mireille » et « Mignon » à l'Hippodrome

C'est en matinée, à 3 h., qu'aura lieu le dimanche 5 janvier, la représentation de *Mireille* et, en soirée, à 8 h. 1/4, le mercredi 8 janvier, celle de *Mignon.*

Une bonne fin... un bon commencement !

Pour passer une bonne fin d'année 1912 ou pour se rappeler un commencement agréable de 1913, le *moyen est simple : il suffit d'aller aujourd'hui ou demain applaudir au théâtre de Roubaix Fontenoy « Cœur de Française », l'admirable pièce* en huit actes de MM. Bernède et Bruant.

Un public nombreux et enthousiaste a acclamé hier au soir les vaillants interprètes de cette œuvre superbe.

Aujourd'hui, mardi, en soirée, à 8 heures et demie, (bureaux à 8 heures), cinquième représentation ; *demain,* mercredi, en matinée, à 3 heures et demie et en soirée, à 8 heures et demie, deux dernières représentations de « Cœur de Française ».

La location est ouverte *en permanence* 25, rue Richard-Lenoir.

Le Concours international de Chant, de Déclamation et de Théâtre

C'est aujourd'hui mardi 31 décembre la dernière journée « d'inscriptions » pour le *grand concours international de chant et de déclamation.*

M. Paul Douai recevra toute la matinée d'aujourd'hui jusqu'à deux heures de l'après-midi chez lui, 147bis, rue du Collège, et ce soir au contrôle du théâtre, de 3 heures 1/2 à 11 heures du soir.

TOURCOING

— *Théâtre Municipal.* — Demain mercredi 1er janvier, à l'occasion des fêtes du jour de l'An, en matinée à 3 h. et en soirée à 8 h. 1/2, deux représentations du grand succès : « Le Comte de Luxembourg », opérette en 3 actes, musique de Franz Lehar. Mlle Capelli, du théâtre de l'Apollo, dans le rôle de Juliette ; les Rootsi-Poosi et ballet russe dansés par Mlle G. Berthier, première danseuse ; Mlle Sivry Michael, première danseuse travestie et les dames du corps de ballet. Orchestre complet dirigé par M. L. Cazaux.

Jeudi 2 janvier, à 8 h. 1/2, « Le Comte de Luxembourg ». — Services de voitures pour Roubaix et Mouscron.

Dimanches et fêtes, matinées à 3 heures.

— *Une fête au Collège.* — La Revue « Chez Nous » avait inauguré l'an dernier une séance récréative donnée aux familles des élèves. Elle a renouvelé cette année son initiative qui a obtenu d'ailleurs le même succès. Le programme comprenait une pièce inédite « Depuias » due à la plume alerte d'un actit et spirituel professeur de l'Institution et diverses petites scènes adaptées à des airs de vieux Noels.

Tous les acteurs et chanteurs méritèrent de sympathiques applaudissements.

Et c'est ainsi que, presque chaque dimanche au Collège, on distrait les pensionnaires et les externes en unissant les parents au charme de ces petites et intimes fêtes de famille.

LILLE

— *Salle de Spectacle.* — Mardi 31 décembre : « Manon », avec le concours de Miss Péterson, du French-Opera de New-York.

— *Kursaal-Théâtre.* — Tous les soirs à huit heures et demie : « Beulemans marie sa fille », opérette inédite en 3 actes et 4 tableaux.

CASINO-PALACE 66bis Grande-Rue Roubaix
Ce soir à 8 h. 1/2 : Allez passer 3 heures agréablement au Casino Palace. C'est la meilleure façon de bien finir l'année. 6 numéros sensationnels ! Prix des places : ordinaires. 43582d

Êtes-vous **rhumatisant?** *Avez-vous des* **douleurs?** Employez le Baume Victor et vous guérirez, 2 fr. le flacon franco. Gladsel, ph., 28, rue Grammont, Paris. 111gad

Chronique de l'Enseignement

CROIX

— *Amicale Kléber, S.A.G.* — Aujourd'hui mardi, à 8 h. du soir, au siège de l'Amicale, cours de préparation militaire sous la direction de M. Canaud.

Samedi prochain, réunion de toute la Commission pour prendre les dernières dispositions au sujet des lots non réclamés et pour la distribution des étrennes aux élèves de l'école des garçons de la rue Kléber.

Dimanche prochain à dix heures et demie, rassemblement de tous les pupilles en tenue pour aller à Roubaix au foyer des Amicales, sous la direction de M. Canaud.

Strasbourg - Restaurant
LILLE, — *Grand'Place.*
SOUPER DE LA SAINT SYLVESTRE
accompagné d'un brillant orchestre sous la direction de M. Jules Dupriez et d'un excellent baryton. Menu spécial et distribution de fleurs aux dames. 43605d

NORD

UNE LOCOMOTIVE TAMPONNE UN CABRIOLET, A LOOS. — Lundi, vers deux heures et demie de l'après midi, un accident, qui aurait pu avoir des suites très graves, s'est produit à Loors, au passage à niveau de la ligne de Lille à Béthune, à trois cents mètres environ de la gare de Loos.

M. N..., demeurant rue des Meuniers, à Lille, revenait d'Emmerin dans un cabriolet attelé d'un cheval.

Engagé sur la voie au moment de l'arrivée d'un convoi, l'attelage fut violemment tamponné et projeté sur le ballast. Par un hasard miraculeux M. N... et son cheval se relevèrent indemnes. La voiture, par contre, était en piteux état.

Comptoir National d'Escompte de Paris
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 200 millions de francs, Entièrement versé
Les Agences à : ROUBAIX, 57-59, rue de la Gare ; TOURCOING, 19, rue Carnot.
paient, dès à présent, les COUPONS à l'échéance du 1er Janvier 1913 ORDRES DE BOURSE (comptant ou terme). Versements, Echanges, Transferts, Renouvellement de Feuilles de Coupons, etc. Souscription. LOCATION DE COFFRES-FORTS, GARDE DE TITRES, DÉPOT DE DOLIS. 49629

COQUELUCHE
Suppression immédiate de quintes de toux et de tous les accidents par le remède St Gildas. Phie Corbeaux, 20, rue de Lannoy, Rx. 42227

LES MINEURS DU NORD

Prochaine entrevue à Arras

Lens, 30 décembre. — **Pour discuter le renouvellement des Conventions de retraites,** passées entre les Compagnies minières du Nord et du Pas-de-Calais, avec leurs ouvriers, une entrevue aura lieu à **Arras,** entre les délégués des patrons et des ouvriers, le mercredi 8 janvier.

Les Conventions, en question, qui garantissent, aux mineurs, des retraites de 500 à 600 francs, expirent le 31 décembre. Les mineurs en demandent la prorogation jusqu'à l'application de toute *loi nouvelle sur les retraites.*

Les mineurs et la Fédération nationale

Dimanche a eu lieu, à la mairie de Somain, une réunion syndicale. A l'unanimité, les mineurs syndiqués ont approuvé l'attitude des trois syndicats : Nord, Anzin et Pas-de-Calais, et ont voté l'ordre du jour qui a trait à la suspension des cotisations à la fédération nationale.

Le soir, à une autre réunion, à Aubercheicourt, le même ordre du jour fut voté.

PAS-DE-CALAIS

ODIEUSE AGRESSION A PIERREMONT

Un grave affaire vient de se dérouler à Pierremont, petite commune de Saint-Pol-sur-Ternoise.

Mme Douvrain, cabaretière au hameau de Libessart, âgée de 46 ans, a été victime d'une odieuse agression de la part de quatre individus âgés de 20 à 24 ans, qui s'introduisirent par effraction entre onze heures et minuit dans une pièce voisine de son cabaret. Les malfaiteurs prirent ensuite la cave, quelques bouteilles de vin, qu'ils burent dans la salle même où se trouvait Mme Douvrain. M. Douvrain, qui s'était levé et était accouru aux cris de sa femme, fut violemment frappé par les individus.

Le parquet a été prévenu.

ACTE DE BANDITISME SUR LA ROUTE de St-OMER A ARQUES

Une grave affaire s'est produite samedi soir, sur la route d'Arques. Des enfants qui étaient allés quêtés par deux ouvriers, dont un parent, nommé C..., et un terrassier. Ces deux individus, qui avaient *du plus que de raison,* conçurent le projet de dévaliser les passants, sur la route qui va de Saint-Omer à Arques. Tous les soirs de nombreux groupes d'enfants qui fréquentent les écoles de Saint-Omer retournent à Arques. Ils virent là une occasion favorable.

On juge de la peur éprouvée par certains des enfants en voyant surgir devant eux ces hommes qui s'apprêtaient à leur faire un mauvais parti et qui exigeaient de l'argent. Une fillette tomba évanouie. Heureusement, la gendarmerie fut prévenue.

Un des deux hommes, le nommé C..., fut provisoirement écroué à la prison de Saint-Omer. Son complice est recherché.

LES EPIDEMIES DANS LE PAS-DE-CALAIS. — Deux cas d'angine dyphtérique *ont été* constaté à Savy-Berlette, sur des enfants âgés respectivement de deux et de huit ans. M. François Choquet, 39 ans, garde sémaphore à Moyenne-Ville, qui avait été atteint de fièvre scarlatine, *vient de succomber* aux suites de la maladie qu'il avait contractée. Toutes les mesures de désinfection avaient été prises.

TERRIBLE ACCIDENT A HUBERSENT. — Mlle Irène Ducrocq, 15 ans, se rendait chez son oncle, M. Tillier, dont l'habitation est située assez loin de son domicile. Elle s'engagea dans une route latérale et aperçut son oncle tenant un fusil et qui visait dans sa direction.

La jeune fille, justement effrayée, cria : « Mon oncle, ne tire pas, tu vas me tuer ! » A peine avait-elle prononcé ces paroles, qu'*elle recevait* la décharge dans le côté gauche. Elle poussa un grand cri et tomba à la renverse sans connaissance.

Transportés aussitôt chez elle, Mlle Ducrocq reçut les soins de M. le docteur Rançon, de Samer. L'extraction des plombs n'a pu encore avoir lieu. L'un d'eux a pénétré dans l'œil droit et celui-ci est considéré comme perdu.

Quant à M. Tillier, il a déclaré avoir voulu tirer sur des moineaux.

GRAVE ACCIDENT, QUAI CHANZY, A BOULOGNE. — Un cruel accident s'est produit dimanche soir sur le quai Chanzy.

Vers neuf heures, le préposé Georges Jacques, 27 ans, demeurant rue Detrie, était de faction *sur le quai Chanzy. Il se trouvait sur la voie* ferrée lorsque voulant se garer d'une rame de wagons, il glissa sur le pavé gluant et tomba si malheureusement que sa jambe gauche resta étendue l'espace d'une seconde sur le rail.

Ce temps a été suffisant pour que la rame de wagons passât sur le pied gauche du malheureux, le réduisant pour ainsi dire en bouillie.

DES MALFAITEURS CAMBRIOLENT UNE VILLA, A WIMEREUX. — M. Charles Paindavoine, 61 ans, rentier, villa « Les Liserons », rue des Anglais, est chargé de surveiller pendant l'hiver l'habitation d'un de ses amis, la villa « Belle-Vue », située rue de la Manche, et appartenant à M. Villette, 5, rue Colbert, à Lille.

Ces jours derniers, remarquant un volet ouvert, M. *Paindavoine visita* aussitôt la villa et se trouva en présence d'une véritable mise à sac.

M. Paindavoine prévint la gendarmerie et M. Villette et ce n'est que lorsque celui-ci aura fait l'inventaire de son immeuble qu'on sera fixé sur la nature et la valeur des objets disparus.

LA GRAVE AFFAIRE DE VOLS EN DOUANE DE BOULOGNE. — Le dounier compromis dans cette affaire, qui est père de quatre enfants en bas âge et dont la femme est gravement malade, a été, sur la demande de son avocat, mis en liberté provisoire.

Contre TOUX, GRIPPE, etc., dès le début, faites usage du **Sirop de Pierre Lamouroux.** Ttes Pharm.

BELGIQUE

Le procès de la succession royale

Bruxelles, 30 décembre. — Lundi matin, ont continué les débats de ce procès. Me Bonnevie a poursuivi sa plaidoirie, s'attachant à démontrer la validité de la fondation de Niederfullbach.

Il expose que cette fondation est certainement valable en Allemagne, ayant été constituée selon toutes les prescriptions légales de ce pays et ayant reçu l'approbation du gouvernement impérial.

Me Bonnevie reprend la discussion, toujours ouverte, de la validité des personnes morales à l'étranger. *Il conclut que la fondation de Niederfullbach* existe valablement en Belgique et fait remarquer que ses statuts furent rédigés par diverses autorités juridiques de notre pays, notamment feu M. Van Maldeghem, premier président de la Cour de cassation.

En conséquence, il estime que si les biens litigieux ne reviennent pas à l'Etat, ils doivent échoir à la fondation de Niederfullbach.

Me Alphonse Leclercq a ensuite, au nom de l'Etat, répliqué à la plaidoirie de Me L. Delacroix. *Il a qualifié d'« intéressée autant que peu intéressante »* l'attitude des princesses demanderesses et signalé leurs contradictions successives.

L'audience a été levée à midi.

UNE EVASION A LA PRISON DE SAINT-GILLES

Lundi matin, vers cinq heures, un des gardiens de la prison de Saint-Gilles, constata qu'une cellule était ouverte et que son occupant, Alexandre Patria, né à Lyon en 1883, n'y était plus. L'alarme fut donnée. L'établissement fut fouillé de fond en comble. Le fugitif resta introuvable. Il était parti en escaladant un mur de cinq mètres de hauteur donnant sur des terrains vagues.

La direction a prévenu la police de l'agglomération bruxelloise.

Un grave accident de tram

UN HOMME EST TAMPONNÉ ET TUÉ SUR LE COUP

Un pénible accident vient de jeter la consternation dans le quartier de la chaussée de Gheluwe et de plonger dans le deuil une honorable famille de cultivateurs de la ville.

Dimanche soir, M. Jean Delefortrie-Marecaux, 52 ans, cultivateur, Porte d'Ypres, 69, sortait vers 8 heures 1/4 de l'estaminet « Au nouvel Empereur », tenu par M. Emile Vandenbulcke, chaussée de Gheluwe, pour se rendre vraisemblablement dans un estaminet voisin « L'Empereur Charles », il était à peine sorti de chez M. Vandenbulcke, qu'arriva le tram de Gheluwe, quittant Menin, à 8 heures 15. Que s'est-il passé ? On ne peut le dire. Toujours est-il que le malheureux, le tram, M. Léon Goetens, du dépôt de Gheluwe, aperçut soudain un homme à quelques mètres de la machine, quitter le trottoir à coup de chaussée et venir se placer sur la voie. Immédiatement, le mécanicien renversa la vapeur et stoppa à une faible distance de là.

Mais malheureusement, il était trop tard, car le convoi était entièrement passé sur le corps du malheureux.

On se précipita vers l'arrière du tram et on constata que l'infortuné accidenté était complètement sectionné au dessous des genoux. Le malheureux mourait sur place. On le transporta à l'« Empereur Charles » et là on reconnut que la victime n'était autre que M. Jean Delefortrie. Le malheureux cultivateur avait expiré. M. le docteur Deguinemar qui vint quelques instants plus tard, constater le décès, l'attribua à une hémorragie.

M. Delefortrie était père d'une fillette de 9 ans. Il était très estimé dans la région et sa disparition sera unanimement regrettée.

Nous avons pu rencontrer le mécanicien, M. Léon Goetens qui nous a dit n'avoir aperçu M. Delefortrie qu'alors qu'il n'était qu'à quelques mètres de lui. Le mécanicien pense que M. Delefortrie, à la hâte, ne prévoyant les lanternes de la locomotive, crut qu'il s'agissait d'une automobile. C'est pourquoi il aurait voulu se garer sur la voie du tram. Cette explication est très plausible.

Bulletin Commercial

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS
Cours de clôture du 30 Décembre 1912

BLÉS

	Clôture précéd.	Clôture jour.
Courant	27 25 p	27 20 p
Prochain	27 50 p	27 50
J.-F.	27 40	27 65
4 pr.	27 40	27 50
4 de mars	27 65 p	27 65 p

Tend. ap. cote : Calme

FARINES

	Clôture précéd.	Clôture jour.
Courant	35 40 p	35 45 p
Prochain	36 35	36 00 p
J.-F.	36 50 p	36 50
4 pr.	36 25 p	36 00 p
4 de mars	35 50 p	35 75

Tend. ap. cote : Calme

HUILES DE COLZA

	Clôture précéd.	Clôture jour.
Courant	67	65 75
Prochain	66 25	65 25
J.-F.	65 50	65 50
4 premiers	65 75	65 50
4 de mars	64 50	64 50
4 de mai	64 50	64 50

Tend. ap. cote : Calme

SEICLES

	Clôture précéd.	Clôture jour.
Courant	20 25	20 25
Prochain	20 50	20 50
J.-F.	20 50	20 50
4 pr.	20 75	20 75
4 de mars	20 70	20 70

Tend. ap. cote : Calme

SUCRES

	Clôture précéd.	Clôture jour.
Courant	40 15 A	40 2 A
Prochain	40 37 A	40 25 A
4 premiers	39 62	39 50 A
4 de mars	39 A	39 A
4 de mai	40 50 A	40 37 A
Kwin	[illegible]	[illegible]
Raffinés	65 75	65

Tend. ap. cote : Soutenu

HUILES DE LIN

	Clôture précéd.	Clôture jour.
Courant	[illegible]	[illegible] p
Prochain	61	60 75
J.-F.	61	60 75
4 premiers	60 25 p	60 25 p
4 de mars	59 50	59 25 p
4 de mai	59 p	59

Tend. ap. cote : Sout.

AVOINES

	Clôture précéd.	Clôture jour.
Courant	21 75 p	21 75
Prochain	21 50 p	21 50
J.-F.	21 35 p	21 40
4 pr.	21 25 p	21 30
4 de mars	21 10 p	21

Tend. ap. cote : [illegible]

ALCOOLS

	Clôture précéd.	Clôture jour.
Courant	49 50 p	50 50 p
Prochain	49 25	49 50
4 premiers	49 75 p	50
4